

Les préoccupations littéraires n'étaient pas seules à remplir l'esprit et les journées de Dom Vincent Thuillier ; en consignait pour la postérité les incidents et les débats, soulevés par la bulle *Unigenitus*, il ne cessait de s'appliquer à les apaiser et à les terminer dans son monastère et dans toute la Congrégation. De plus en plus la révolte s'accroissait, la discipline courait autant de danger que la foi ; le Chapitre de 1733 ayant nommé des supérieurs dont la doctrine n'était pas suspecte, de toutes parts éclatèrent des protestations et on appela cette assemblée, par allusion à celle d'Éphèse, le brigandage de Marmoutier.

Mais à Rome on était las de patienter et d'être désobéi, on exigeait la révocation des appels et les lettres des procureurs généraux, échos des menaces de la cour pontificale, avertissaient de s'attendre aux plus graves événements, on ne parlait pas moins que de dissoudre Saint-Maur. Le cardinal de Bissy, abbé commendataire de Saint-Germain, avait rompu avec la communauté, il ne paraissait plus dans l'église pour officier ; bientôt même il exigea que tous les appelants fussent congédiés ; dix religieux, parmi lesquels le sous-prieur Dom Ursin Durand et Dom Bouquet qui avait commencé son *Recueil des Historiens des Gaules*, furent dispersés dans des couvents plus ou moins éloignés. L'épuration achevée, on crut le moment propice pour obtenir une rétractation solennelle du passé ; Dom Thuillier recommença à négocier entre l'abbaye et Fontainebleau, où résidaient alors la cour, le cardinal ministre et l'évêque de Meaux, mais il n'obtint qu'un demi-succès. La communauté consentit simplement à rédiger une lettre au Souverain Pontife et à assurer Sa Sainteté de son obéissance et de son attachement au Saint-Siège ; cette satisfaction bien qu'incomplète fut agréée.